



Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances

L'APAHF EN ACTION

revue de l'association - n° 4
février - septembre 2017



Les membres du Conseil d'Administration de l'APAHF

Chères amies, Chers amis,

Vous l'attendiez toutes et tous avec impatience, le dernier numéro de l'APAHF EN ACTION est arrivé et il fait peau neuve !

Certes, ce numéro 4 sort avec un peu de retard mais ces dernières semaines ont été toutes entières consacrées à l'organisation de notre journée annuelle d'étude qui marquait également les 30 ans de l'association. Les retours sont unanimes : cette journée du 19 octobre 2017 fut une très belle réussite collective avec de passionnants et fructueux échanges et également d'inoubliables moments d'amitié et d'émotion. En d'autres termes cette journée fut à l'image de l'APAHF, citoyenne et généreuse.

Le prochain numéro de L'APAHF EN ACTION sera d'ailleurs très largement consacré à cet anniversaire.

Pour l'heure, les pages qui suivent vous permettront à nouveau d'apprécier l'engagement indéfectible de notre belle association en faveur des personnes en situation de handicap et de leur famille. Cette vocation s'illustre d'ailleurs au quotidien, avant, pendant et après les échéances électorales qui marquent l'année 2017.

Enfin je ne peux achever ce préambule sans évoquer la triste disparition de la fille aînée de notre Vice-Président. J'exprime à nouveau à Dany et à sa famille, toute notre affection. Le Comité de rédaction et moi-même tenons à dédier ce numéro à la mémoire de Bérangère.

**IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
BP 173
75573 PARIS CEDEX 12**

**TEL : 01.53.44.20.19
MEL : contact@apahf.org**

*Sébastien HUMBERT,
Président de l'APAHF*

Un livre à écouter...

L'IGPDE PROPOSE EN VERSION AUDIO LE DEUXIÈME PRIX EX AEQUO DU CONCOURS AUTOBIOGRAPHIQUE DE L'INSEE

Dans le cadre des manifestations saluant les soixante-dix ans de l'INSEE, un concours organisé par l'IGPDE, le Comité pour l'histoire économique et financière de la France et l'INSEE a été lancé auprès des agents et enquêteurs, retraités ou âgés de plus de 60 ans, de cette direction.

Catherine OUTTERYCK a obtenu le deuxième prix ex aequo de ce concours pour son récit intitulé *Poussière d'instant*s qui fait à présent l'objet d'une publication sous la forme d'un livre audio, conçu et réalisé par l'IGPDE afin de rendre accessible au plus grand nombre une de ses productions éditoriales.

Entrée à l'INSEE en 1983, Catherine OUTTERYCK a effectué l'essentiel de sa carrière dans les Directions régionales de l'INSEE de Toulouse puis de Bordeaux. Son témoignage décrit tour à tour ses souvenirs familiaux, ses activités sociales et le quotidien de sa vie professionnelle et offre un éclairage vivant sur l'ambiance des ateliers des Directions régionales, sur l'organisation du travail et l'évolution des méthodes et des outils de la statistique. Enfin, très malvoyante de naissance, l'auteure, parvenue au grade de contrôleuse, nous offre une belle leçon de courage et de persévérance.

Le CD de cet ouvrage peut être obtenu gratuitement sur demande auprès de la CRIPH et de l'APAHF.

Son écoute en streaming est également possible sur le site de l'IGPDE : <https://www.economie.gouv.fr/igpde-editions-publications/poussiere-dinstants>

Point zoom :

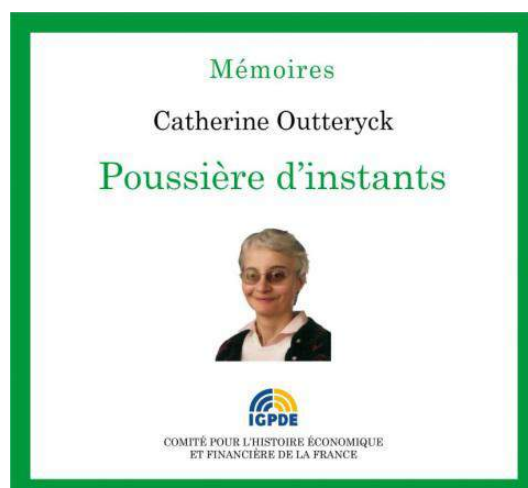
L'IGPDE publie en version audio le récit de Catherine OUTTERYCK *Poussière d'instant*s, deuxième prix ex aequo du concours d'autobiographies de l'INSEE.

Le CD de cet ouvrage peut être obtenu gratuitement auprès de la CRIPH et de l'APAHF ou écouté en streaming sur le site de l'IGPDE.

Contacts :

CRIPH : criph@finances.gouv.fr

APAHF : sebastien.humbert@finances.gouv.fr



Dossier spécial élections : l'APAHF s'engage

Durant tout le premier semestre 2017, la France a vécu au rythme des campagnes et des rendez-vous électoraux. D'abord dans la perspective de l'élection présidentielle (23 avril et 7 mai) puis dans celle des législatives (11 et 18 juin). Deux rendez-vous auxquels les Français sont particulièrement attachés, de par l'histoire institutionnelle hexagonale.

Parce que l'APAHF est une association citoyenne à vocation sociale viscéralement ouverte aux autres, elle ne pouvait demeurer inactive durant cette période de « bouillonnement démocratique ».

L'association a d'abord pris une part très active à la rédaction de la plateforme revendicative élaborée par les associations membres du Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH). Ce document de synthèse extrêmement complet et abondant tout autant l'accessibilité, la compensation, l'éducation, la formation, l'emploi, les ressources, la santé que l'accès à la culture des personnes en situation de handicap, fut remis aux différents candidats à l'élection présidentielle. Il a également été adressé à certains candidats aux élections législatives.

Fort de notre légitimité à intervenir dans le domaine du handicap et de l'important travail de formalisation revendicative entrepris, l'association a d'abord été conviée à participer à une réunion publique d'information organisée par l'Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteur (ANPIHM) en présence de MM. Jean-Luc MELENCHON (candidat à l'élection présidentielle) et Pierre DENIZIOT (Conseiller régional d'Ile-de-France et conseiller en charge du handicap auprès de M. François FILLON). Sabine TITAUD et Sébastien HUMBERT étaient présents et ont pris part à cette journée du 11 février 2017, faite d'échanges passionnants et de débats très enrichissants où on a enfin parlé de handicap ! On regrettera seulement l'absence de certains autres candidats qui n'ont même pas jugé utile d'être représentés lors de cette manifestation...

Ensuite et avec le précieux concours de notre Vice-Président Dany LEMOINE, Sabine TITAUD, Thierry PREVOSTEL (Trésorier) et Sébastien HUMBERT ont pu rencontrer l'équipe des candidats FILLON et MACRON. Ils ont ainsi été reçus par M. Pierre DENIZIOT (Conseiller régional d'Ile-de-France et conseiller en charge du handicap auprès de M. François FILLON) le 30 mars 2017 et par Mme Marie-Sophie DESAULLE (Conseillère handicap auprès du candidat MACRON) le 12 avril dernier.

De même le 29 mai 2017, Sébastien HUMBERT a pris l'initiative de rencontrer M. Olivier VERAN (candidat LREM aux élections législatives dans la 1ère circonscription de l'Isère). Ce Conseiller régional, neurologue et conseiller santé du candidat MACRON) s'est montré très attentif aux revendications portées par notre Président. A présent élu Député, gageons qu'il portera à son tour ces revendications dans l'hémicycle.

Élu Président de la République le 7 mai 2017, Emmanuel MACRON a fait du handicap l'une des priorités du quinquennat et pris un certain nombre d'engagements en la matière, qu'il convient de rappeler ci-après.



Emmanuel MACRON en janvier 2016, alors Ministre de l'Economie, entouré de Sabine TITAUD, Dany LEMOINE et Sébastien HUMBERT.

Handicap : ce que prévoit Emmanuel Macron...

Issue du milieu associatif et mère d'une jeune fille trisomique, **Sophie Cluzel est la nouvelle secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées**. Comme l'avait promis Emmanuel Macron durant sa campagne, le secrétariat d'Etat est désormais rattaché non plus au ministère des Affaires sociales et de la santé mais au Premier ministre, afin de permettre une approche transversale du handicap.

Améliorer la vie au quotidien

Pour lutter contre la pauvreté des personnes handicapées, l'ex-candidat d'En Marche ! a promis **d'augmenter l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)**, pour la porter « au-delà de 900 € par mois » pour une personne seule, contre 810,89€ à ce jour.

Autre priorité : **l'accès au logement social ou inclusif**. « Les bailleurs sociaux devront identifier les logements adaptés pour les personnes handicapées de leur parc (**logements**

...Handicap : ce que prévoit Emmanuel Macron

en rez-de-chaussée accessibles sans marche depuis le trottoir par exemple) et rendre cette liste transparente », a expliqué Emmanuel Macron dans son programme. Si le logement social d'une personne handicapée n'est plus adapté, le bailleur devra soit « proposer des solutions de relogement », soit effectuer des travaux (changer une baignoire en douche, adapter le mobilier de la cuisine...).

Par ailleurs, l'accès aux transports et espaces publics sera facilité.

Améliorer l'accès au marché du travail

Aujourd'hui, près de 500 000 personnes handicapées sont inscrites à Pôle emploi. Pour faciliter l'accès à l'emploi, Emmanuel Macron compte notamment développer les initiatives de **tutorat dans l'entreprise** et maintenir **le dispositif d'emploi accompagné mis en place par la loi Travail**.

Les discriminations dans les entreprises seront dénoncées. Comment ? Par des opérations de contrôles aléatoires.

Enfin, la formation sera favorisée. « Une labellisation spécifique pour les formations » destinées aux personnes handicapées sera mise en place et un « abondement public **pour le compte personnel d'activité** (CPA) » est prévu. Cela signifie que l'Etat pourrait créditer leur CPA d'heures supplémentaires de formation.

Faciliter la scolarisation des enfants handicapés

Le chef de l'Etat veut continuer à « **encourager la scolarisation en milieu ordinaire** » et ouvrir **plus de postes d'auxiliaires de vie scolaire** dans les écoles pour aider les enfants handicapés qui en ont besoin. Il compte revaloriser la rémunération de cette profession.

Il souhaite favoriser le recours au numérique pour faciliter les études, et assurer un meilleur accès aux activités de loisirs périscolaires.

Il s'engage enfin, à créer les structures nécessaires pour qu'aucun enfant ne soit plus obligé de s'exiler à l'étranger, faute de places en France.

Soutenir les aidants

Au moment de la découverte du handicap d'un proche, un « **chèque bilan santé/social** » sera **proposé aux aidants**, ainsi qu'un accompagnement psychologique.

Autre promesse : **permettre le don de RTT** entre collègues pour les personnes aidantes dans les entreprises et prendre en compte leur situation dans le calcul de l'âge de départ à la retraite.

Meilleur accès aux soins

Parmi les propositions, le chef de l'Etat parle de poursuivre les actions facilitant l'accès des cabinets médicaux aux personnes handicapées ainsi que « la formation des médecins aux spécificités de l'examen » de ces patients.

Dans les établissements et services médico-sociaux, des évaluations systématiques de satisfaction seront menées.

Changer le regard sur le handicap

Afin de mieux faire connaître le handicap, des opérations systématiques de **sensibilisation au handicap seront organisées dans les écoles primaires et les collèges**. La tenue d'actions collectives (séminaires, collectes...) dans les administrations, grandes entreprises publiques, collectivités seront également encouragées.

A la rencontre de l'ATAH



Les 31 mars et 1er avril derniers, Sébastien HUMBERT a été convié à participer à l'Assemblée Générale de l'Association des Travailleurs Handicapés de la Poste et Orange (ATAH). Cette participation nous a d'ailleurs valu les honneurs d'un article dans leur magazine "Le Lien" (n°91 du printemps 2017). Laissons Françoise FOURNIER, sa Présidente, nous permettre de faire davantage connaissance avec cette association amie de longue date de l'APAHF.

Dès 1975, une loi est promulguée visant à favoriser l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Elle pose les bases du cadre juridique de l'intégration des personnes handicapées dans la société. C'est dans ce contexte que l'ATAH est créée le 13 mars 1985.

À sa création, l'Association fonctionne sur le principe de la Pairémulation car fondée par un « travailleur handicapé » pour les « travailleurs handicapés ». Dès l'origine, l'Association se place en relais des desiderata de ses adhérents et aussi en force de propositions pour les employeurs. En effet, l'information, et notamment la réglementation, sont peu connues de certaines personnes handicapées de par leur isolement dans des services ou du fait de la nature du handicap.

Aujourd'hui son champ d'intervention a évolué concomitamment à l'évolution de la politique sociale mise en œuvre en faveur des personnes en situation de handicap au travail aussi bien à la Poste que chez Orange.

Ainsi, l'association a pour mission d'apporter soutien et conseils aux personnes en situation de handicap au travail ou en retraite de La Poste et d'Orange. Elle informe sur les dispositifs et les aides relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle conseille sur le management du handicap au sein de l'organisation du travail. Elle accompagne dans le parcours professionnel. Elle partage les expériences afin de sensibiliser sur le handicap. Elle peut être amenée à soutenir dans des démarches sociales.

L'association a pour vocation de renforcer et d'enrichir les liens qui unissent tous les collaborateurs des deux entreprises autour de la thématique du handicap au travail.

La **particularité** de l'association est de s'adresser aussi à **toutes personnes handicapées** ou non qui s'intéressent aux situations de handicap en milieu ordinaire de travail et cela **quel que soit le handicap**.

A la différence, de l'APAHF, elle n'a pas pour vocation d'intervenir pour les enfants en situation de handicap. Cette mission est dévolue à l'AFEH qui est aussi une association Poste/Orange.

Les liens entre l'APAHF et l'ATAH existent depuis que plusieurs associations du secteur public ont décidé de s'unir au sein d'un collectif appelé Handi-public afin que l'insertion des personnes en situation de handicap au travail devienne une réalité concrète. Ce collectif dont l'existence fût éphémère regroupait l'ATAH (La poste et Orange), l'APAHF (le ministère des finances), EDF, La Police, La RATP et la SNCF. Cependant, depuis peu l'ATAH a renoué récemment des liens avec l'Association des Finances. Le souhait des Présidents de ces deux associations est de reprendre contact avec les différentes associations du secteur public afin de redonner vie à Handi-public sous la forme non plus d'un collectif mais d'une Fédération procurant une sécurité juridique aux Associations membres. Par conséquent, un agent ne relevant ni de La Poste, ni d'Orange, ni du Ministère des Finances mais d'une autre fonction publique pourrait y adhérer.



L'APAHF à l'Assemblée Générale de la MGEFI



L'APAHF persiste et signe : ce qui explique la force, la richesse et la pérennité de notre partenariat avec les Mutuelles financières réside incontestablement dans le partage de valeurs communes parmi lesquelles la solidarité, la tolérance et la bienveillance.

A l'occasion de sa dernière Assemblée Générale le 21 juin 2017 à Saint-Etienne (42), la MGEFI a encore une fois fait la démonstration de son attachement à ces valeurs en remettant un chèque à l'Association de chiens guides d'aveugles de Lyon et du Centre- est.

Sébastien HUMBERT était parmi les invités de la MGEFI et a particulièrement été touché par sa belle rencontre avec **Joël SOUVY**, Président de l'association Lyon chiens guides. Laissons ce dernier nous en parler.



L'APAHF à l'Assemblée Générale de la MGEFI

Messieurs, chers présidents,

C'est au nom de tous les acteurs PROFESSIONNELS, bénévoles et déficients visuels de l'Association de Chiens guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est dont j'assume la présidence que je souhaite vous remercier pour votre qualité d'accueil, votre disponibilité et votre générosité qui se sont exprimées lors de votre congrès à SAINT-ETIENNE.

A cette occasion, toute notre équipe a apprécié les très nombreux échanges avec les congressistes qui témoignèrent beaucoup d'intérêt et de sensibilité pour notre mission d'assistance et de bienfaisance aux aveugles.

La remarquable complicité avec nos chiens, leur aptitude au guidage ainsi que leur capacité de gestion des ordres ont ému de très nombreuses personnes qui ont souvent découvert le concept de gratuité des prestations de remise et d'accompagnement.

Cette manifestation festive dans une ambiance de bienveillance et de convivialité fut transcendée par un excellent dîner très chaleureusement animé.

Nos merveilleux compagnons, tels des stars, ont bien rempli leur mission face aux photographes, et ont bénéficié de multiples caresses. Et JOGG s'est même octroyé quelques escapades gourmandes avec dégustation de viennoiseries et en particulier de Pralulines ...

Je peux vous assurer que mon émotion fut grande lorsque j'ai évoqué face à tous les participants mon cheminement de vie, mon engagement et expérience au sein du mouvement chien-guide, et lorsque vous m'avez remis le chèque de 29000 euros collectés par la MGEFI en partenariat avec vos opticiens mutualistes.

Grâce à votre engagement et votre solidarité, vous contribuez à financer un chien-guide mais de surcroît offrez aux déficients visuels un merveilleux passeport vers l'autonomie et la liberté structurant ainsi un lien social essentiel dans un concept d'égalité des droits et des chances avec universalité de l'accessibilité.

Votre potentiel humaniste et éthique permet de transmuter le handicap en aptitude avec inclusion sociale, plein exercice de la citoyenneté et épanouissement personnel avec accès aux droits fondamentaux dus à tous.

Notre association aura toujours le plaisir de vous accompagner lors de manifestations d'information et de sensibilisation inhérentes aux handicaps et s'efforcera de valoriser vos multiples actions.

C'est avec toute ma reconnaissance et ma gratitude que je vous adresse, messieurs les présidents, ainsi qu'à tous les parrains et marraines de IBIZA, chien guide remis par notre association à Bernard Mazet de Saint-Etienne, mes très respectueuses considérations.



Joël SOUVY
Président

L'Assemblée Générale de l'APAHF

Le 3 juillet 2017,

- Sébastien HUMBERT accueille et remercie chaleureusement les participants à cette Assemblée Générale, qui est celle du 30ème anniversaire de l'association ; Il salue la présence de Monsieur MAUBOUSSIN qui représente la DGFIP et annonce une manifestation de grande envergure, à la fois festive et studieuse, pour le 19 octobre prochain, sur le thème « Europe et le handicap ». 2017 correspondant aux 60 ans du traité de Rome. Il rappelle qu'il est indispensable de respecter les délais d'inscription aux manifestations organisées par l'association, pour permettre leur bon déroulement.

- Intervention de M. MAUBOUSSIN: il rappelle que parmi les missions de la DGFIP, il y a le recrutement des collègues en situation de handicap et l'aménagement des postes de travail ; il est conscient du rôle de l'APAHF et se déclare disponible pour échanger avec l'association. Il annonce une journée de rencontre au niveau national entre les correspondants handicap et espère pouvoir y associer l'APAHF.

- Sébastien Humbert fait une lecture commentée du rapport moral de 2017.

Il saisit l'occasion de remercier pour leur travail les vélotypistes et l'interprète en LSF, ainsi que la Secrétaire de l'association, Isabelle JOFFRE.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des votants.

- Sébastien HUMBERT salue l'arrivée de Monsieur DUMAS, responsable depuis trois ans de la Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées au sein du ministère (CRIPH).

- Intervention de Monsieur DUMAS : en 2016 le ministère a enfin atteint le taux d'emploi légal de 6% de personnes en situation de handicap, taux actuellement dépassé. La CRIPH, qui fait partie du Secrétariat Général, gère les aides directes aux agents : prothèses auditives, transports spécialisés, auxiliaires de vie, achat de fauteuil roulant, etc. Elle anime la politique du handicap : formations des acteurs du réseau : médecin, correspondants handicap, rencontres avec les correspondants nationaux des directions, avec les inspecteurs de santé au travail, les assistantes sociales le cas échéant. La CRIPH fait partie d'un réseau interministériel qui se réunit 3 à 4 fois par an. Monsieur DUMAS signale que toutes les informations concernant la CRIPH sont disponibles sur l'intranet Alizé, mais que toutes les demandes faites auprès de la CRIPH doivent passer par le correspondant handicap local. Le site comporte un lien avec l'APAHF. Monsieur DUMAS précise en outre que le forum des non et malvoyants est toujours actif. C'est un forum de bonnes pratiques, de participation et d'échange, mais pas d'expression politique ou syndicale, et dans le respect de la déontologie de la Fonction Publique.

L'Assemblée Générale de l'APAHF ...

Depuis le 1er janvier 2017, le FIPHP conditionne les attributions des aides aux agents, il faut maintenant être reconnu bénéficiaire de l'obligation d'emploi, et avoir au moins la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), alors que la CRIPH avait souvent fonctionné sur simple avis du médecin de prévention jusqu'ici.

Les nombreuses questions émanant de la salle ont permis à M. DUMAS d'apporter d'intéressantes précisions. Ainsi, les agents de la CRIPH ne sont pas formés pour aider à remplir les dossiers complexes demandés par les MPDH, qui doivent notamment contenir des documents analytiques médicaux, un protocole de soins, etc. Or, une intervenante insiste sur le besoin d'un accompagnement pour aider les gens à remplir ces dossiers, y compris pour ce qui concerne la RQTH, en tenant compte de ce qu'attendent les MDPH. M. DUMAS prévoit d'en référer au médecin et de travailler ce sujet avec Sébastien HUMBERT.

L'accent est également mis sur l'importance du projet de vie des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne leur déroulement de carrière.

Pour Monsieur DUMAS, l'APAHF doit notamment être là pour aider à accompagner dans la partie administrative, le projet de vie.

La gestion des dépenses conventionnées avec le FIPHP : 95% des aides vont à l'aide directe, soit 70% pour les dépenses d'insertion dont principalement les transports adaptés domicile/travail et ensuite, les prothèses auditives. Les aménagements des postes de travail constituent 17% des dépenses, il y a peu de financements des actions de sensibilisation, de communication. Pour ce qui concerne le handicap psychique, un dispositif pérenne est désormais inscrit dans la boîte à outils des médecins. Depuis un peu moins d'un an, cinq agents bénéficient de ce protocole.

La CRIPH a entrepris de collaborer avec une école pour déficients visuels. Cela leur permet d'aborder l'intégration future dans le monde du travail.

Il y a des projets : pour faciliter l'intégration des mal ou non voyants, l'IGPDE a décidé d'inscrire dans les formations de bureautique des modules de création de documents accessibles.

- Sébastien HUMBERT rappelle que l'APAHF se tient à disposition pour contribuer à des formations dispensées à l'échelle de notre ministère.

- Cette proposition est acceptée par M. DUMAS, qui suggère que l'association puisse participer aux tests d'accessibilité des dix principales fonctions du portail SIRIUS.

Autre projet dévoilé par M. DUMAS : sensibiliser plus globalement l'ensemble des agents à la question du handicap. Il note d'ailleurs l'intérêt d'une collaboration entre la CRIPH et l'APAHF auprès des agents qui refusent des aides parce qu'ils ne veulent pas être reconnus « travailleurs handicapés ».

La sensibilisation des cadres du ministère au handicap : un module a été intégré dans la formation initiale, avec pour objectif que le handicap sorte de la marginalité, que les agents handicapés ne soient plus mis à l'écart et qu'il n'y ait plus d'agents qui n'osent pas dire à leur RH qu'ils sont parents d'enfants en situation de handicap, comme le fait remarquer une intervenante.

A ce propos, M. MAUBOUSSIN précise que d'autres modes de sensibilisation que ceux consacrés à la discrimination, et plus spécifiques au handicap, sont à étudier.

Sébastien HUMBERT propose là-encore que l'APAHF soit sollicitée.

- M. MAUBOUSSIN signale l'existence d'un module d'information pour le retour après un congé maladie de longue durée. Ça permet de sensibiliser à l'aménagement de poste, avec les cadres supérieurs de direction et RH. Ce module permet de passer des informations sur la question des carrières, des mobilités, de la promotion,.. Il y a également l'objectif d'aménager le contrôle des connaissances. Ce sont des petites mesures, mais qui sont des avancées. M. MAUBOUSSIN encourage enfin les agents en difficulté à le saisir directement ou en passant par Sébastien HUMBERT.

- Sébastien HUMBERT rappelle que lorsqu'il a connaissance d'une difficulté qui concerne la CRIPH, il adresse les personnes concernées directement à la CRIPH, en leur demandant évidemment de passer par les CLH, et que nous sommes, nous devons être, partenaires, sans esprit de concurrence car nous sommes dans un domaine qui doit transcender tous les clivages.

Cette déclaration recueille l'assentiment de M. DUMAS qui espère concrétiser rapidement des actions communes entre la CRIPH et l'APAHF.

- Intervention de Monsieur POURRIEUX, Commissaire aux comptes. Mandaté par l'association il y a six ans pour assurer le contrôle, l'audit et la certification des comptes, il commence par rappeler ses missions : certifier les comptes, s'assurer qu'ils respectent la norme comptable, s'assurer de la comptabilisation des opérations, en particulier, des subventions, mais également du contrôle interne, à savoir le mode de contrôle des dépenses, les visas à poser et donc le respect des règles posées par la gouvernance de l'association. Le rapport de gestion remis aux participants n'a pas appelé d'observations.

- Sébastien HUMBERT informe l'assemblée que le Conseil d'Administration a estimé souhaitable que la mission du commissaire aux comptes soit prorogée, même s'il ne s'agit plus d'une obligation légale. Par ailleurs, Monsieur POURRIEUX a montré son attachement à l'association en adaptant ses honoraires.

La proposition est adoptée.

- Sébastien HUMBERT présente et commente le rapport d'activité 2016. C'est l'occasion pour lui de remercier les membres de l'APAHF qui ont participé aux actions de formation et d'information, que ce soit auprès de nos futurs collègues que des organismes partenaires, des mutuelles, des organisations syndicales, etc. Il remercie également le coordinateur régional Auvergne/Rhône-Alpes de la MGEFI, qui a toujours répondu positivement aux sollicitations des membres de l'association.

- Sébastien HUMBERT salue la présence de la Présidente de l'Association des Travailleurs Handicapés de La Poste et Orange (ATHA). Celle-ci se dit convaincue que les problèmes sont similaires dans nos structures, qu'il s'agisse de la RQTH ou de la sensibilisation au handicap.

L'Assemblée Générale de l'APAHF ...

- Le Président porte également à la connaissance des participants ses rencontres avec d'autres partenaires potentiels :

un organisateur de voyages touristiques qui propose à des personnes en situation de handicap - tous handicaps confondus - de partir en vacances. Avec son slogan « pour que votre handicap prenne aussi des vacances », le sponsoring de ce professionnel est le bienvenu.

L'ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et Professions), dont il a rencontré la chargée de communication.

Action Handicap France, qui organise des sensibilisations aux handicaps.

la RATP où il a rencontré un couple de personnes qui auraient trouvé un moyen pour permettre aux fauteuils roulants de descendre dans le métro, par un mécanisme à trois roues. A ce sujet, Christiane IZEL souligne les efforts de la RATP pour que les bus constituent des transports de substitution accessibles et rappelle le problème de la sécurité des UFR dans le métro, notamment en cas de situation dégradée.

Par ailleurs, à l'occasion de la lecture de ce rapport, le Président de l'APAHF met en exergue la large révision des statuts adoptée lors de l'Assemblée Générale 2016 et qui permettra d'éviter à l'avenir des situations conflictuelles, et leurs conséquences coûteuses.

Après être revenu sur la réussite de la journée d'étude 2016 et sur les suites très positives qu'elle a engendrées, le Président soumet au vote ce rapport d'activité, qui est adopté à l'unanimité.

Rapport financier :

En marge de ce rapport, il est rappelé l'importance des adhésions, qui donnent une partie de ses moyens d'action à l'APAHF et assurent son indépendance.

L'accent est mis sur les importantes économies faites sur différents postes de dépenses et les partenaires et donateurs sont remerciés.

Le rapport financier est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

- Présentation du projet associatif par Sébastien HUMBERT, qui constate que la moitié de l'année étant écoulée, ce sera d'abord un bilan avant d'en venir au second semestre et aux perspectives d'avenir, car, même si elle peut être reconsidérée comme fragile, notre association a beaucoup de ressources, à l'image des personnes handicapées, et nos faiblesses sont largement compensées par nos forces.

Le plan d'économie a montré son efficacité et les recettes ont été redéployées et optimisées.

Le mode de distribution de la subvention va avec le cadencement des grandes actions menées par l'APAHF.

L'objectif d'atteindre 10 000€ de recettes par le biais des adhésions n'a pas été atteint, mais la bonne nouvelle est que le nombre de membres bienfaiteurs et donateurs a beaucoup augmenté.

Les contacts pris au cours de différentes manifestations permettent d'augurer des partenariats intéressants.

Le site Internet sera bientôt rénové et accessible et notre prochain journal sera riche en informations

Nous nous devons de maintenir haut notre niveau d'exigence de qualité et de cohérence à l'égard de toutes celles et tous ceux qui nous sollicitent et avec lesquels nous travaillons, c'est-à-dire toutes les personnes concernées directement ou non par le handicap, par une situation de handicap, adhérents et bienfaiteurs. Il en va de même avec notre premier partenaire, le ministère.

Ce projet associatif, est également tourné vers l'extérieur, il s'agit de repenser et d'élargir la sensibilisation aux situations de handicap dans les écoles, dans la mesure où cela correspond à une attente des parents d'enfants en situation de handicap, avec la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'outils pédagogiques. Cette démarche doit se faire aux côtés des autres associations et également en notre nom propre, afin de renforcer encore notre rôle d'acteur engagé dans une action citoyenne, reconnue.

Il sera en outre indispensable de recréer les bases d'un groupement d'associations comparable à la nôtre, en fondant notre partenariat sur un modèle fédéral où chaque entité conserve son indépendance et ses spécificités.

- Sébastien HUMBERT revient ensuite sur la journée d'étude 2017 et invite les assistants à venir nombreux, et à diffuser largement l'information sur cette manifestation.

Il termine la présentation de ce projet associatif en le qualifiant de pragmatique et ambitieux.

Le projet associatif 2017 est adopté à l'unanimité.

Après que Thierry PREVOSTEL (notre Trésorier) soit revenu sur le budget prévisionnel, qui ne présente pas d'évolution significative par rapport à 2016, si ce n'est les dépenses exceptionnelles pour la journée d'études, celui-ci est adopté à l'unanimité.

-Election du conseil d'administration (tiers sortant) :

67 votants, Eliane CHRISTINE est élue avec 47 voix. Cécile COURSET avec 64 voix, Christine DUPUY élue avec 62 voix. Nathalie MICHALCZENIA 67 voix, tout comme Philippe PERRICHON et Michèle ROY.

Notre Président conclut l'Assemblée Générale en remerciant à nouveau les participants et en leur souhaitant un bon retour dans leur région.

Retrouver l'intégralité du Rapport de gestion 2016 validé en Assemblée Générale sur notre site www.apahf.org

L'APAHF à l'ENFIP de Noisiel

L'ENFIP établissement de Noisiel (77) compte parmi les écoles financières qui accueillent chaque année l'APAHF pour effectuer une intervention devant les stagiaires afin de les sensibiliser aux questions relatives au handicap et de promouvoir l'action de l'association.

Le 6 septembre dernier, Christine DUPUY (Administratrice et Déléguée du 93) a accompagné Sébastien HUMBERT lors de ce désormais traditionnel rendez-vous. On notera que cette année, nos intervenants étaient invités à déjeuner au sein de l'établissement. Christine DUPUY, retenue par d'autres obligations, n'a pu participer à ce moment de convivialité. Ce fut néanmoins l'occasion pour notre Président, de longuement échanger avec la Direction et les équipes de l'établissement.

Merci à celles et ceux qui ont fait de cette journée une réussite.



L'APAHF de retour au CNCPH



En 2015, l'APAHF avait souhaité candidater **en son nom propre** au **Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées** (CNCPH). Notre candidature n'avait malheureusement pas été retenue à l'époque malgré la présence d'Hélène de GEUSER (notre ancienne Présidente) au sein de la Commission Emploi, dans laquelle elle représentait le Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH). Groupement dont notre association est d'ailleurs l'un des membres actifs.

L'APAHF s'est donc tenue éloignée pour un temps du CNCPH. Avant d'envisager un retour au sein des instances consultatives de ce Conseil, Sébastien HUMBERT souhaitait en effet mettre à profit ce retrait afin de réaffirmer clairement le positionnement de l'association : les Ministères financiers sont au cœur de l'APAHF et notre belle association est très fière du F de Finances qui compose sa dénomination. Dans le même temps, elle doit être un acteur national à part entière (et il convient d'insister sur le maillage territorial qui fait toute la force de l'APAHF), connu et reconnu qui contribue, même modestement, à la mise en œuvre d'une politique publique du handicap volontariste et concertée. Ceci au-delà même de notre Ministère d'origine.

Ces fondamentaux ainsi rappelés, le Conseil d'Administration de l'APAHF a validé en juillet 2017, le retour de l'association au sein de la Commission Emploi du CNCPH et toujours au nom du GFPH. C'est donc Sébastien HUMBERT (Président de l'APAHF et Secrétaire Général du GFPH) qui siège désormais au sein de cette Commission. Elle s'est réunie à deux reprises les 7 et 15 septembre derniers.

Ce positionnement est essentiel et indéniablement profitable au rayonnement de l'APAHF dans la mesure où, comme le rappelait Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, devant l'assemblée plénière du CNCPH le 19 juin 2017 « Si j'ai tenu à être là dès ce matin, avant même de recevoir ma feuille de route des mains du Premier Ministre, c'est pour vous dire l'importance que j'attache à vos travaux pour co-construire la politique publique du handicap avec les personnes concernées. Le CNCPH joue un rôle de tout premier plan que je veillerai à préserver et consolider (...). C'est bien en effet pour assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant, que le CNCPH a été créé par la loi du 30 juin 1975 (...). La concertation et la co-construction, c'est votre cœur de métier ».

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



L'APAHF en bref...

vite dit...

INSEE : le 24 février 2017, Jean-Claude CALIF (Administrateur et Délégué de Paris) et Christian LAUVIGE (Délégué de Paris également), issus de l'INSEE, ont accompagné Sébastien HUMBERT à la rencontre de M. Jean-Michel QUELLEC, responsable des Ressources Humaines à la DG INSEE. L'occasion pour eux d'évoquer très concrètement les problématiques qui concernent les agents en situation de handicap de la Direction et de présenter l'action de l'association. Merci à M. QUELLEC pour son accueil et sa bienveillante attention lors de cette visite.

CFHE : le 21 avril dernier, notre Président a très aimablement été convié à assister à un séminaire organisé par le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes et qui avait pour thème « la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées » (CIDPH). Ce passionnant débat fut riche en échanges et un excellent préambule à notre Journée annuelle d'étude du 19 octobre 2017.

Le **Cross de Bercy** : cet évènement sportif convivial se déroulait cette année le 8 juin 2017 en présence de Jean-Claude CALIF et Christine DUPUY (Administratrice et Déléguée du 93) qui représentaient l'association.

L' **Assemblée Générale de la MASFIP** : comme chaque année, le Président de l'APAHF a été invité à l'Assemblée Générale de la MASFIP qui cette année se déroulait le 13 septembre à Juan-les-Pins. Un grand merci à Dominique COMBE, Présidente de la MASFIP et à l'ensemble du Comité d'organisation pour avoir parfaitement orchestré une manifestation conviviale, vivante et interactive.

L'APAHF en régions...

L'APAHF en Normandie :

Dans le prolongement du Challenge NORM HANDI SANS FRONTIERES 2016 dont l'APAHF fut l'heureux partenaire (cf. L'APAHF EN ACTION n°2), Christophe TOUREAU (Administrateur de l'Orne) et Jean-Pierre CHEYMOL (Délégué de l'Orne) ont été invités à la soirée de restitution de ce magnifique exploit sportif. Cette sympathique manifestation s'est déroulée le 9 mars dernier à l'initiative de la Commission départementale « Sport et Handicap » de l'Eure.



L'APAHF en Auvergne (Auvergne Rhône-Alpes) :

Le 6 avril 2017 à l'entrée de la Cantine du Centre des Finances publiques BERTHELOT à Clermont-Ferrand. C'est là qu'à l'heure du déjeuner, Sabine TITAUD (Secrétaire Générale) et Sylvie COSTES (Trésorière adjointe) ont mené une initiative originale de promotion de l'association auprès des collègues de leur département. Espérons qu'elles fassent des émules !



L'APAHF en Rhône-Alpes (Auvergne Rhône-Alpes) :

Notre Président est également Administrateur de l'association en région Rhône-Alpes et c'est à ce titre qu'il a sillonné les départements de la Savoie (à Challes-les-Eaux le 4 mai), de l'Ain (à Saint-Etienne du Bois le 11 mai) et de la Drôme (à Valence le 1er juin) à la rencontre des adhérents de la MGEFI et à l'occasion de leurs Assemblées départementales. Un grand merci à Alexandre BASSAL, responsable régional de la Mutuelle et adhérent de l'APAHF, pour avoir mis en musique ces déplacements.

L'APAHF en Languedoc-Roussillon (Occitanie) :

Sébastien HUMBERT avait promis à Jacqueline GUIBAS, Présidente régionale MGEFI et adhérente de l'APAHF, de venir faire une intervention lors de l'Assemblée départementale des Pyrénées Orientales. C'est dans un cadre idyllique et une ambiance chaleureuse qu'il s'est exprimé devant les nombreux adhérents de la Mutuelle, le 8 juin 2017 à Sainte-Marie-la-Mer. Merci à Henri VILARO (Président du Comité départemental MGEFI et adhérent à l'APAHF) et à toute son équipe pour cette magnifique journée.

Les partenaires



La Solidarité de l'Imprimerie nationale



SIEGE DE L'APAHF
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE
FRANCE
BP 173
75573 PARIS CEDEX 12

Le comité de rédaction :

Sébastien HUMBERT avec l'aide des membres du Bureau de l'APAHF.
Toutes les photographies sont libres de droit.
Avec l'aimable concours de Michèle DOUCHET

Demande d'adhésion à l'APAH-Finances
cotisation annuelle 30 €

Vos coordonnées personnelles

Renseignements obligatoires

Madame Monsieur Madame & Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Émail :

Vous n'êtes pas fonctionnaire

Situation administrative

Vous êtes fonctionnaire d'un des Ministères Financiers
(précisez l'administration) :

Votre conjoint est fonctionnaire d'un des Ministères Financiers
(précisez l'administration) :

Vous êtes fonctionnaire d'un autre Ministère
(précisez l'administration) :